

# **Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**

### Étaient présents :

Président : Stéphane GILQUIN

Justine BOUFFARÉ : RRH et invitée en qualité de chargée de la prévention des risques professionnels

Membres élus : Annie LEDOUX, Thomas MINGOIA, Sandrine GRIFFON, Ghislain JOB.

### Étaient absents :

Dr BECQ

DIRECCT/ CARSAT

La séance est ouverte à 11 h 05.

Le président rappelle l'ordre du jour et apporte des précisions sur le déroulement de la réunion de ce jour :

1. Consultation du CSE concernant le recours à l'activité partielle en raison de l'épidémie COVID-19
2. Consultation du CSE concernant la mise en place de la formation « Sommeil et horaires décalés »

### **Consultation du CSE concernant le recours à l'activité partielle en raison de l'épidémie COVID19**

Conformément aux dispositions des articles L 2323-6 et R 5122-1 du code du travail, le CSE s'est vu soumettre pour examen et avis le projet de la SAS GRAND CASINO DE CABOURG visant à la prolongation de l'activité partielle de ses salariés en raison de la fermeture de l'entreprise.

Elle est rendue nécessaire en raison des effets de l'épidémie COVID-19 sur l'activité de l'entreprise qui continue d'imposer la fermeture de notre entreprise, puis éventuellement sa réouverture totale ou partielle, à une date pour le moment inconnu, et selon des conditions qui pourraient probablement être de nature à impacter lourdement notre activité.

Pour rappel, nous avons dû fermer au public notre entreprise le samedi 24 octobre 2020 afin de nous conformer à une mesure d'ordre public qui à ce jour perdure.

La durée prévisionnelle de la mise en activité partielle était fixée à l'origine jusqu'au 23 avril 2021. Une réunion consultative du CSE en date du 27 octobre 2020 s'était tenue.

Compte tenu de la poursuite de l'épidémie de COVID, nous devons prolonger la durée prévisionnelle de recours à l'activité partielle pour une durée de trois mois, soit du 24 avril 2021 au 23 juillet 2021. Si besoin, cette période pourra être renouvelée pour une durée de trois mois également.

## **Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG**

Le nombre prévisionnel de salariés concernés sera de **58 salariés**.

Après avoir ainsi été informé par la société du projet de mise en activité partielle, le CSE a adopté à l'unanimité des membres présents, la présente résolution aux termes de laquelle il donne son accord pour la mise en place de l'activité partielle.

### **Consultation du CSE concernant la mise en place de la formation « Sommeil et horaires décalés »**

Lors de la dernière réunion de CSE, la Direction avait échangé avec tous les membres du CSE sur la mise en place d'une formation appelée « Sommeil et horaires décalés » mise en place par le CFPC. Il a donc été question de proposer aux salariés sur la base du volontariat de participer à cette formation. Deux volontaires se sont manifestés.

Dans le cadre de notre accord de prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels, la Direction propose aux membres du CSE de mettre en place cette formation de façon obligatoire aux personnels travaillant de nuit afin de les sensibiliser davantage sur les bonnes pratiques. Elle pourrait être rendu obligatoire pour les travailleurs postés par la suite.

A l'unanimité, les membres du CSE rendent un avis favorable.

La séance s'est terminée à 11h35.

Fait à Cabourg, le 27 avril 2021.

Ghislain JOB  
Secrétaire du CSE

Job